

A St Just le 21 mars 2019

Délibéré du 20 mars sur les 35h : Une décision ahurissante !



Alors que le tribunal des prud'hommes de Colmar, la cour d'appel de Colmar et la cour de cassation avaient donné gain de cause aux salarié-e-s de DS Smith Kunheim sur l'affaire des bilans RTT, voilà que le juge départiteur de Beauvais fait tout l'inverse et déboute les salarié-e-s et la **CGT** DS Smith St Just de leurs

demandes qui sont pourtant identiques à celle des salarié-e-s de Kunheim.

Cette décision est totalement incompréhensible aux vues de tous les éléments mis en avant lors de l'audience.

Il nous faut maintenant attendre le rendu du jugement afin d'avoir l'ensemble des éléments qui a motivé la décision du juge départiteur. Après avoir analysé ces éléments, la **CGT** fera appel de cette décision qui va totalement à l'encontre de la jurisprudence.

Pour ceux qui pensent que cela va entamer notre motivation qu'ils se rassurent, la **CGT** DS Smith St Just n'abandonnera pas et va continuer à travailler pour faire entendre et faire aboutir ses convictions.

Ce délibéré, qui déçoit fortement, n'est donc pas une fin en soi. La **CGT** DS Smith St Just est déjà en train de préparer la suite pour que les salariés touchent enfin leur dû comme cela a été le cas en Alsace.

Bien sûr, la **CGT** s'attend à faire face à des tracts écrits par ses habituels détracteurs qui, plutôt que de s'engager en faveur des salarié-e-s, préfèrent s'attaquer à la **CGT**, même si cela implique de faire cause commune avec la direction.

La CGT.